



Message de Monseigneur Pascal Delannoy

Saint-Denis, le 16 avril 2023

Aux prêtres, aux diacres, aux consacré(e)s, aux fidèles laïcs.

Frères et sœurs,

Samedi 15 avril, j'ai eu la joie de célébrer l'inauguration de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois nouvellement restaurée, à Pantin, et je remercie encore M. le Maire et l'ensemble des acteurs qui ont réalisé et financé ce projet d'envergure.

Ainsi, après trois années de travaux, cette église, édifiée en 1664 et classée monument historique, a retrouvé son lustre d'antan, avec un intérieur entièrement rénové et une façade restaurée.

La communauté paroissiale de Pantin, et plus largement, l'ensemble de la communauté diocésaine, ont exprimé également leur satisfaction de retrouver ce lieu de culte, cher à leur cœur, et restauré avec tant de soin.

Cependant, la joie qui était la mienne et la nôtre, samedi, a malheureusement été assombrie par des faits dont je dois vous informer.

A la suite d'un signalement effectué par le diocèse de Paris en application du protocole conclu avec le parquet de Paris, et avec mon accord, le diocèse de Paris a pris la décision de rendre publiques les mesures conservatoires canoniques prises à l'égard du P. Jacques Gagey, jusqu'alors curé de la paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois de Pantin.

Ces mesures font suite à l'ouverture d'une enquête canonique portant sur des faits pouvant concerner des jeunes femmes majeures au moment des faits entre 1993 et 2002, et sont les suivantes :

- Mise à l'écart de la charge de curé de Pantin, qu'il occupait depuis septembre 2022
- Retrait des facultés de confession
- Interdiction de présider l'Eucharistie en public

- Obligation de résider dans le diocèse de Paris dans le logement mis à sa disposition par ce diocèse
- Interdiction d'entrer en relation avec une victime présumée et plus généralement avec les personnes susceptibles de déposer dans cette cause
- Arrêt de toute activité liée au scoutisme.

Conscient de l'émotion légitime de toutes les personnes concernées, en particulier celles qui se sont manifestées spontanément auprès du diocèse de Paris, je tiens à rappeler la nécessité du respect de la présomption d'innocence tant que les faits reprochés ne font pas l'objet d'une condamnation définitive par la justice pénale française.

D'ores et déjà, je remercie le père Jean-Pierre Dalens d'avoir accepté d'accompagner la communauté paroissiale Saint-Germain-l'Auxerrois, dans l'attente de la nomination d'un nouveau curé, à la rentrée prochaine.

J'assure les personnes affectées par cette épreuve et l'ensemble de la communauté paroissiale de ma prière et je remercie les diocésains de s'y associer.

+ Pascal Delannoy
Evêque de Saint-Denis en France